PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

6 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, tenue le 6 juillet 2026, à 8 h 30, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe, ainsi que messieurs les conseillers Jérémi Bouffard, Mario Hamilton, Nelson Gagnon, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents monsieur Nicolas Leclerc, directeur général, et madame Marie-Claude Gagnon, greffière.

Aucune personne n'assiste aux délibérations du conseil.

2026-319 **CASERNE – INTÉGRATION DE POMPIERS TEMPS PLEIN – ACHAT D'AMEUBLEMENT – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant qu'en 2026, un budget a été prévu dans le but de procéder à des travaux à la caserne afin de prévoir notamment des chambres, d'aménager une douche, ainsi que la fourniture de divers équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise 9029-2970 Québec inc. (Meubles Léon), pour l'achat d'ameublement dans le cadre du projet d'intégration des pompiers temps plein à la caserne, au montant de 5 884,75 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-372.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise 9029-2970 Québec inc. (Meubles Léon), ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-320 **PLACE DES SPORTS – DÉTECTION DE MONOXYDE DE CARBONE – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant qu'un budget a été prévu en 2026 quant à l'installation d'un système de détection de monoxyde de carbone à la Place des sports;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise Plomberie G. et D. Gauthier inc. pour l'installation d'un système de détection de monoxyde de carbone à la Place des sports, au montant de 33 237,74 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Plomberie G. et D. Gauthier inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-321 **AVENUE DESJARDINS – TRAVAUX DE PAVAGE – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant que des travaux de pavage ont été réalisés sur l'avenue Desjardins;

Considérant que les travaux ont été effectués par nos équipes;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise Construction DJL inc. pour la fourniture des enrobés bitumineux pour les travaux de pavage sur l'avenue Desjardins, au montant de 67 059,07 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-372.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Construction DJL inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-322 **PROJET POUR LE NETTOYAGE DU PUITS 4 – ENTRETIEN DE LA POMPE – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant que le puits 4 a été démonté pour une inspection;

Considérant que le coût pour retirer la pompe est onéreux et que celle-ci doit être en parfait état de marche pendant plusieurs années;

Considérant que l'équipe du traitement des eaux veut faire l'entretien de la pompe le plus rapidement possible;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour l'entretien de la pompe du puits 4 à l'entreprise Pompquip inc., au montant de 11 881,50 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même la réserve pour l'eau potable.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Pompquip inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-323 **PROCÉDURE OUVERTE – ÉTUDES GÉOTECHNIQUES POUR DIVERS PROJETS PAR UN LABORATOIRE DES SOLS – ANNÉE 2026 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant qu'une procédure ouverte a été tenue afin de retenir les services d'un laboratoire de sols pour la réalisation d'études géotechniques pour divers projets;

Considérant que six (6) soumissions ont été reçues;

Considérant qu'un comité d'évaluation a été constitué et que l'évaluation des offres a été effectuée;

Considérant qu'un budget est disponible;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjuge un contrat de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques pour divers projets en 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc., pour la somme de 134 580 $, plus les taxes applicables, le tout financé de la façon suivante :

Description des travaux prévus	# Projet	Source de financement	Dépense	Amortissement
Maintien du réseau routier	2026-001	VM-372	59 620 $	
École secondaire de Matane – construction d'un terrain de sport	2026-020	Excédent de fonctionnement non affecté	7 100 $ $	
Prolongement de l'avenue Jacques-Cartier	2026-020	FDR-312	16 080 $	2 ans
Réfection des rues Levasseur, Gendron et de la côte Saint-Paul	2026-025	FDR-308	27 850 $	5 ans

Rue Forbes – chemisage d'une conduite d'égout	2026-029	VM-372	15 080 $	
Route du Grand-Détour – reconstruction d'un bâtiment	2026-030	FDR-310	8 850 $ $	2 ans
Total:			**134 580 $**	

Que les documents de procédure ouverte, la soumission du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-324

PROCÉDURE OUVERTE – RÉFECTION DES RUES BERNIER, CAOUETTE ET UN SEGMENT DE LA RUE NOTRE-DAME ET CONSTRUCTION D'UN ÉMISSAIRE PLUVIAL – ADJUDICATION DU CONTRAT

Cette résolution a été modifiée par la résolution 2026-491 adoptée le 19 octobre 2026

Considérant qu'une procédure ouverte a été publiée quant à la réfection des rues Bernier, Caouette et un segment de la rue Notre-Dame et construction d'un émissaire pluvial;

Considérant que sept (7) soumissions ont été reçues;

Considérant l'analyse effectuée et qu'une source de financement a été identifiée;

Considérant que la Ville prévoit financer ces travaux au moyen de sa contribution du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, sous réserve de leur inscription à une programmation de travaux approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjuge un contrat pour la réfection des rues Bernier, Caouette et un segment de la rue Notre-Dame et la construction d'un émissaire pluvial au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Terexcavation Grant inc., pour la somme de 4 292 246,41 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-382.

Que les documents de procédure ouverte, la soumission de l'entreprise Terexcavation Grant inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-325 **PROCÉDURE OUVERTE – INSTALLATION DE REGARDS DE NETTOYAGE DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL ET DU TROP-PLEIN RD3 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant qu'une procédure ouverte a été publiée quant à l'installation de regards de nettoyage de l'émissaire pluvial et du trop-plein RD3;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues;

Considérant l'analyse effectuée et qu'une source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjuge un contrat pour l'installation de regards de nettoyage de l'émissaire pluvial et du trop-plein RD3 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Terexcavation Grant inc., pour la somme de 279 489,73 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-368.

Que les documents de procédure ouverte, la soumission de l'entreprise Terexcavation Grant inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-326 **ACQUISITION DE FILETS DE PROTECTION AU STADE DU REMPART – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant les travaux réalisés dans le cadre de la réfection des rues Cité-Jardin, Côté et du Rempart;

Considérant la nécessité de ces filets pour le nouveau stade de baseball;

Considérant que ces travaux n'étaient pas initialement prévus au budget régulier;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat visant l'acquisition de filets de protection pour le stationnement temporaire à l'entreprise Filets Sport Gaspésien inc., au montant de 13 225 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-336.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Filets Sport Gaspésien inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-327 **COMITÉ D'ANALYSE DES DONS ET DES COMMANDITES DU 2 JUILLET 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le versement des commandites indiquées au tableau ci-après, tel que recommandé par le comité d'analyse des demandes des dons et des commandites responsable de l'application de la Politique de soutien, le tout financé à même le budget des dons :

Bénéficiaire	**Objet**	**Montant**
Club de golf de Matane	Tournoi de golf des maîtres junior	500 $
CISSS-BSL	Cartes à perforer pour le parc des Îles pour des familles démunies	22 cartes x 27,50 = 605 $
Organisation Tournoi Matane	Parties de hockey (3) en septembre 2026	500 $
	TOTAL :	**1 000 $ en argent 605 $ en services**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-328 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER SUPPLÉMENTAIRE – CORPORATION DE GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DE MATANE**

Considérant que la Corporation de gestion récréotouristique de Matane souhaite obtenir un financement supplémentaire pour son fonctionnement;

Considérant le projet de réfection de la signalisation des pistes du Mont-Castor;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane verse à la Corporation de gestion récréotouristique de Matane une subvention supplémentaire de 115 000 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Que le conseil municipal autorise un amendement budgétaire consistant à augmenter la dépense prévue (poste budgétaire 02-765-00-970) et à augmenter le revenu d'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté (poste budgétaire 03-410-00-706).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-329 **LETTRES D'ENTENTE NUMÉROS 22 ET 23 ENTRE LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MATANE ET LA VILLE DE MATANE (CONVENTION COLLECTIVE 2020-2024) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise la signature des lettres d'entente numéros 22 et 23 avec le Syndicat des employés municipaux de Matane, selon les conditions convenues et établies entre les parties et autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice des ressources humaines ainsi que le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-330 **CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS DE LA VILLE DE MATANE – 2025-2031 – ADOPTION ET SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice des ressources humaines, ainsi que le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective 2025-2031, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-331 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 8 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

La greffière, Le maire,

Me Marie-Claude Gagnon Eddy Métivier